

CHRONIQUES MÉDIÉVALES

**LE SENTIMENT PROVINCIAL
CHEZ LES CHRONIQUEURS DE L'OUEST
DE LA FRANCE À LA RENAISSANCE**

Régis RECH*

RÉSUMÉ : Entre 1514 et 1529, trois histoires provinciales sont publiées dans l'Ouest de la France : les *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, les *Annales et croniques d'Anjou* de Jean de Bourdigné. En s'attachant à leur récit du règne de Louis XI, nous pouvons voir le développement et la diversité d'une histoire provinciale indépendante de l'histoire du royaume de France dans son ensemble.

ABSTRACT: Between 1514 and 1529, three provincial stories are published in the West of France: the *Grandes Chroniques de Bretagne* by Alain Bouchart, the *Annales d'Aquitaine* by Jean Bouchet, the *Annales et croniques d'Anjou* by Jean de Bourdigné. By focusing on their account of the reign of Louis XI, we can see the development and diversity of a provincial history independent of the history of the kingdom of France as a whole.

L'historiographie médiévale a été marquée par la naissance et le développement d'histoires nationales, dont le corpus des Grandes chroniques de France élaboré à Saint-Denis constitue un exemple fameux. Face à cette affirmation d'un destin commun personnifié par la dynastie capétienne, quelle place pouvaient trouver dans le royaume de France des histoires au ressort géographique plus limité? Le regard porté par trois historiens de l'Ouest de

* Directeur des collections patrimoniales de la Bibliothèque municipale de Tours.

la France à la Renaissance sur leur province respective permet d'éclairer cette question. Pour des raisons de concision, l'étude comparative est limitée aux seules années du règne de Louis XI (1461-1483).

LES AUTEURS

Le corpus retenu est constitué de trois œuvres qui présentent plusieurs caractéristiques communes, ce qui justifie qu'on puisse les comparer : elles ont été rédigées en moyen français, elles ont été imprimées dans un laps de temps assez court (de 1514 à 1529), enfin elles s'intéressent chacune à l'histoire d'une des provinces de l'Ouest de la France, la Bretagne, le Poitou et l'Anjou. Il s'agit des *Grandes Croniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, enfin des *Annalles et cronicques d'Anjou* de Jean de Bourdigné.

Alain Bouchart

Né dans la presqu'île de Guérande vers 1440, Alain Bouchart appartient à la petite noblesse bretonne. Après des études de Droit, il travaille au début des années 1480 en tant que juriste à la chancellerie du duc de Bretagne François II (1435-1488). Après la mort de ce dernier, il se rallie à l'idée d'un mariage entre la duchesse Anne (1477-1514) et le roi Charles VIII (1470-1498) en 1491. Il ne tarde pas à être récompensé de son choix : en 1494, on le retrouve à Paris, comme conseiller du roi en son Grand conseil. C'est dans cette ville qu'il va désormais passer l'essentiel du reste de sa vie. Sa mort se situe entre 1514 et 1531¹.

Les *Grandes Croniques de Bretagne* sont rédigées à partir de 1505 suite à une commande de la reine Anne de Bretagne. Elles sont imprimées

1. Les *Grandes Croniques de Bretagne* ont fait l'objet d'une édition critique par Gustave Jeanneau et Marie-Louise Auger, dans la collection *Sources d'histoire médiévale* (Paris, 1986-1998, 3 vol.). Les références au texte de Bouchart données dans cet article renvoient à cette édition. Sur Alain Bouchart et ses prédécesseurs, voir l'article de Jean Kerhervé, «Aux origines du sentiment national : les chroniqueurs bretons à la fin du Moyen Âge», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, CVIII (1980), p. 165-207.

pour la première fois à Paris en 1514, dix mois après la mort de leur commanditaire, puis à quatre autres reprises jusqu'en 1541. Le récit s'étend des origines mythiques des Bretons jusqu'à la mort du duc François II en 1488.

Jean Bouchet

Né à Poitiers le 31 janvier 1476, Jean Bouchet est le fils d'un procureur du roi. Après avoir tenté infructueusement de gagner sa vie comme poète de cour, il entame une carrière de juriste à Paris, puis à Poitiers, où il occupe les fonctions de procureur de la sénéchaussée. Dès lors, il partage son temps entre ses activités professionnelles, sa vie de famille – il aura huit enfants – et ses nombreux travaux littéraires.

Ses œuvres historiques relèvent de la compilation². Les *Annales d'Aquitaine* qui nous occupent ici ont été publiées pour la première fois à Poitiers en 1524. Elles sont dédiées au protecteur de Jean Bouchet, le puissant Louis de La Trémoille (1460-1525). L'auteur corrige et prolonge son texte jusqu'en 1557, année de sa mort, dans une dizaine d'éditions successives³.

Jean de Bourdigné

Né à Angers vers 1480, c'est dans cette ville que Jean de Bourdigné effectue très vraisemblablement ses études universitaires – il a atteint le grade de docteur en décret – et accomplit sa carrière ecclésiastique. On le retrouve ainsi successivement prêtre, chapelain (1511), puis official de Saint-Laud, curé-prieur de Saint-Aubin de Boussé (1529), official de la cathédrale

2. *Histoire et chronique de Clotaire [...] et de sa très illustre épouse madame sainte Radegonde* (quatre éditions de 1517 à 1527); *Anciennes et modernes généalogies des rois de France* (seize éditions entre 1527 et 1545).

3. Jennifer BRITNELL, *Jean Bouchet*, Edinburgh, 1986; *Jean Bouchet, traverseur des voies périlleuses*. Actes du colloque de Poitiers réunis par Jennifer Britnell et Nathalie Dauvois, Paris, 2003; Régis RECH, «Entre mémoire et oubli : le règne de Charlemagne chez les historiens provinciaux de l'Ouest de la France au début du XVI^e siècle», *Le Nord de la France entre épopée et chronique*, Arras, 2005.

Saint-Maurice (1530), enfin chanoine de cette même église (1538). Il meurt à Angers le 19 avril 1547⁴.

Ses *Annalles et cronicques d'Anjou* sont imprimées à Angers en 1529. Elles retracent l'histoire de l'Anjou, des origines mythiques à 1527.

DES HISTOIRES PROVINCIALES

Alain Bouchart, Jean Bouchet et Jean de Bourdigné entendent écrire des histoires provinciales. Si en France le genre n'a pas été ignoré depuis l'époque médiévale, il a été relativement peu pratiqué : la Normandie et l'Anjou, entre le XI^e et le XIII^e siècle, ont suscité la rédaction de plusieurs chroniques organisées autour des dynasties locales, mais ce sont surtout la Flandre et la Bretagne, provinces à l'autonomie affirmée, qui ont développé une tradition historiographique importante entre le XIII^e et le XV^e siècle.

La publication en 1514 des *Grandes Croniques de Bretagne* d'Alain Bouchart s'inscrit dans cette riche tradition bretonne. Elle est très certainement à l'origine des chroniques de Jean Bouchet, puis de Jean de Bourdigné.

La place consacrée à l'histoire provinciale

Jusqu'à quel point les chroniques de Bourdigné, Bouchart et Bouchet représentent-elles véritablement des histoires provinciales ? À étudier l'économie des différents récits consacrés au règne de Louis XI, la réponse diffère selon les auteurs.

Si le texte de Jean de Bourdigné est le plus court, c'est aussi celui qui observe le plus scrupuleusement l'intention affichée par le titre : pratiquement tous les développements sont consacrés à l'histoire de l'Anjou ou à des membres de la maison ducale d'Anjou, à savoir le roi René (1409-1480) ; sa fille Marguerite (1429-1482), épouse du roi d'Angleterre Henri VI

4. Sur Jean de Bourdigné, voir Isabelle MATHIEU, «Jean de Bourdigné : conceptions et méthodes d'un historien angevin de la fin du Moyen Âge», *Historiens de l'Anjou*, Rennes, 2012, p. 51-63. Imprimée pour la première fois à Paris en 1529, son *Hystoire agregative des Annalles et cronicques d'Anjou* a été rééditée en 1842 à Angers, par le comte de Quatrebarbes, avec des notes de Godard-Faultrier.

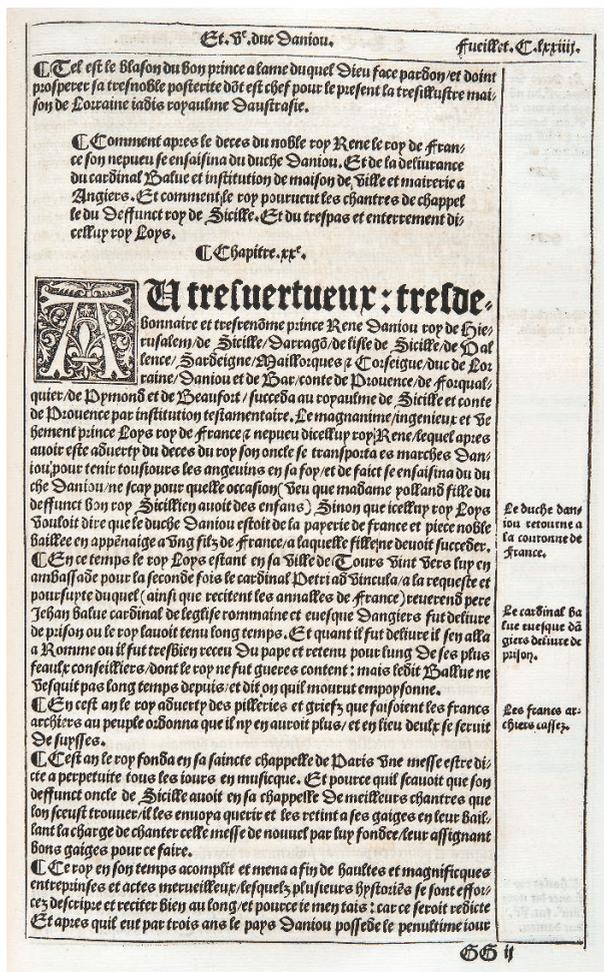


Fig. 1.

(1421-1471); son fils Jean de Calabre (1425-1470), duc de Lorraine; ses petits-fils, le prince de Galles, Edouard de Westminster (1453-1471), les ducs de Lorraine Nicolas (1448-1473) et René II (1451-1508) (Fig. 1).

Les digressions ou les hors-sujets occupent une place plus importante dans le texte de Bouchart et plus encore dans celui de Bouchet.

Un calcul permet de quantifier ce qui ressort de ces lectures.

	Nombre d'occurrences de personnages cités	Personnages en lien avec la province évoquée	Personnages en lien avec l'histoire générale
Bourdigné	392	54 %	46 %
Bouchart	575	22 %	78 %
Bouchet	689	14 %	86 %

Dans le tableau ci-dessus, j'ai compté, pour chacun des trois chroniqueurs, le nombre de fois où un personnage ou une famille étaient nommés, à partir du moment où ils étaient désignés par un nom propre. J'ai ensuite rattaché chacun de ces personnages soit à l'histoire de la province évoquée, soit à l'histoire générale. Il apparaît que 54 % des occurrences de personnages cités par Bourdigné concernent un Angevin ou un membre de la famille ducale angevine, ce qui est considérable.

Chez Bouchart, 22 % seulement des occurrences de noms propres de personnages concernent des Bretons ou des membres de la famille ducale bretonne. Le pourcentage se réduit encore davantage chez Jean Bouchet : seuls 14 % de ces occurrences se réfèrent à un Poitou élargi à l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois.

Jean de Bourdigné

Dans la chronique de Bourdigné, l'Anjou apparaît comme un acteur à part entière. Comme la grande majorité des historiens de son époque, l'auteur évoque principalement des faits relevant de son histoire politique, événementielle, militaire, mais il s'attache également à rapporter certains faits de son histoire religieuse : il mentionne ainsi une personnalité charismatique, l'ermite Macé Buscheron, ou des créations d'établissements religieux, comme la chapelle Saint-Antoine à Reculée, le couvent des Franciscains de La Baumette, fondés par le roi René, ou encore la chapelle de l'île de Béhuard, fondée par Louis XI⁵.

5. BOURDIGNÉ, *Annales et cronicques d'Anjou*, Paris, 1529, f. 165 (La Baumette, Reculée), 165 v° (Macé Buscheron), 168 (Béhuard).

Il détaille les actions du roi René en Anjou, bien sûr, mais il n'hésite pas également à suivre le souverain angevin en Provence, quand il est forcé de s'y réfugier, le duché d'Anjou étant occupé par les troupes du roi Louis XI. Franchissant la Manche, il retrace les événements liés à la guerre des Deux-Roses qui ravage l'Angleterre. Marguerite d'Anjou, fille du roi René, est en effet l'épouse du roi d'Angleterre Henri VI, et la mère du prince de Galles. En raison des troubles mentaux récurrents de son royal époux, elle joue un rôle fondamental dans l'animation du parti Lancastre opposé au parti d'York, incarné par le roi Édouard IV (1442-1483).

Les faits et gestes de Jean de Calabre, fils du roi René, ou du duc de Lorraine René II, son petit-fils, l'adversaire et le vainqueur du duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477), retiennent également l'attention de Bourdigné.

Pour autant, ce chroniqueur a bien conscience d'être à la limite de son sujet en effectuant ces digressions généalogiques sur la branche lorraine des Anjou :

*Nous laisserons un peu a parler du roy Rene, pour (toutesfois sans extravagnerne sortir du propos de la noble maison d'Anjou) reciter aucuns faictz du verd lyon yssant de la tres illustre et tres renommée souche angevine, qui est le tres hault et chevaleureux prince monseigneur Rene duc de Lorraine*⁶.

Afin de ne pas être trop hors-sujet, il choisit d'être succinct dans le récit des guerres opposant René II à Charles le Téméraire, «assez au long descriptes es cronicques de France»⁷.

Alain Bouchart

La chronique d'Alain Bouchart apparaît plus structurée que celle de Bourdigné, sa méthode historique mieux établie, ses sources plus nombreuses, ses perspectives plus vastes. Les auteurs n'ont pas eu le même parcours : l'un

6. *Idem*, f. 169 v°.

7. *Idem*, f. 169 v°.

est resté dans son Anjou natal, où il a occupé des fonctions religieuses honorables, mais sans grand relief. L'autre a travaillé à la cour ducale de Bretagne puis à la cour du roi de France, où il a pu avoir accès à des informations privilégiées.

Le cœur du récit de Bouchart est consacré aux activités diplomatiques et militaires de la Bretagne et dans une moindre mesure aux intrigues de la cour ducale. Quand il évoque le roi de France Louis XI, le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, ou le roi d'Angleterre Édouard IV, c'est en général en lien avec les menées du duc François II. Mais bien souvent ce lien est inexistant et son récit apparaît alors totalement déconnecté de la Bretagne⁸.

Les questions religieuses ne sont pas abordées, à l'exception des successions épiscopales ou des interférences avec l'histoire politique. Par exemple, Bouchart rapporte longuement l'accord passé en 1477 entre le duc de Bretagne et le nouvel évêque de Nantes, Pierre du Chaffault, touchant le serment de fidélité que les évêques de cette ville doivent rendre au duc de Bretagne⁹ (Fig. 2).

Jean Bouchet

La chronique de Bouchet est bien différente des deux autres. L'historien poitevin est confronté à un problème que ne rencontrent pas ses deux confrères. Si Jean de Bourdigné retrace avec force détails les actions du roi René et de sa nombreuse famille, si Alain Bouchart raconte l'histoire du duc François II et de son administration, Jean Bouchet quant à lui ne dispose d'aucune dynastie princière locale dont il puisse suivre les actions et qui puisse servir de colonne vertébrale à son récit. Le dernier véritable comte de Poitou est le frère du roi Charles V, le duc Jean de Berry, qui a assumé ce

8. Par exemple, aux p. 426-432 de l'édition de M.-L. Auger, Bouchart évoque successivement la condamnation du duc d'Alençon, la mainmise du roi Louis XI sur l'Anjou puis le Roussillon, l'entrevue de Picquigny et la trêve entre la France et l'Angleterre, la livraison du connétable de Luxembourg, son jugement et sa décapitation, la capture du duc de Nemours à Carlat par Tanguy Du Châtel et le seigneur de Beaujeu, l'assassinat du duc de Milan et les représailles contre les familles de ses meurtriers, le siège de Nancy par le duc de Bourgogne et sa mort, autant d'événements qui ne concernent pas directement l'histoire de la Bretagne, à l'exception des faits et gestes de Tanguy Du Châtel.

9. *Idem*, p. 439.

titre de 1369 jusqu'à sa mort en 1416¹⁰. Depuis Charles VII, le comté de Poitou est réuni au domaine royal.

Jean Bouchet doit dès lors, pour la période qui nous intéresse, construire une histoire provinciale sans figure princière qui puisse l'incarner. Cela constitue un problème qu'il n'arrive pas à résoudre. Il va évoquer régulièrement la ville de Poitiers à travers ses évêques, quelques-uns de ses bourgeois, quelques privilèges; il va développer des digressions généalogiques sur

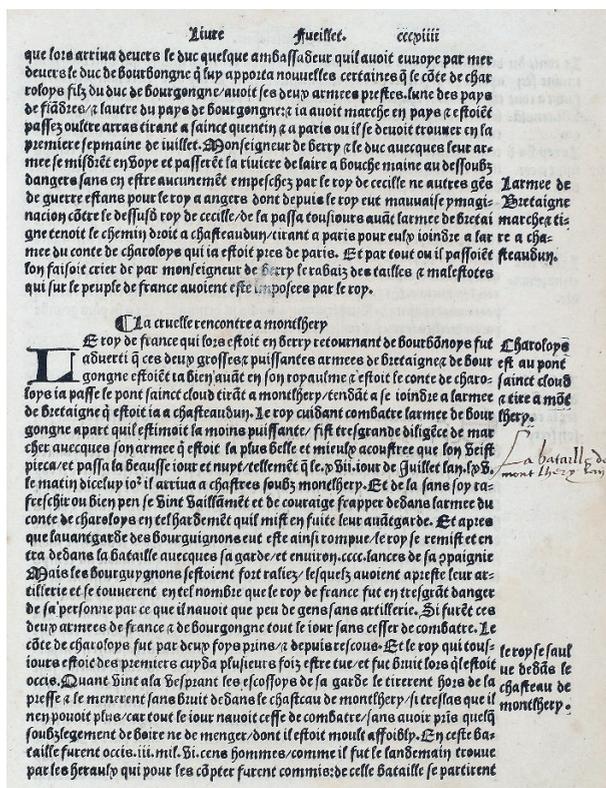


Fig. 2.

10. Le dauphin Jean, fils de Charles VI, lui succéda dans ce titre de 1416 à 1417. À sa mort, le dauphin Charles devient à son tour comte de Poitiers. Devenu roi de France en 1422 sous le nom de Charles VII, l'apanage est de facto incorporé au domaine royal.

quelques grandes familles de la noblesse poitevine¹¹, évoquer quelques serviteurs de la couronne liés au Poitou¹²; il va même aller, à deux reprises, jusqu'à faire de l'ego-histoire, en inscrivant dans son récit la date de sa naissance et celle de la mort de son père. Mais tous ces éléments réunis ne constituent pas, loin s'en faut, une histoire du Poitou. En fait, Jean Bouchet retrace, pour l'essentiel, l'histoire du règne de Louis XI, n'hésitant pas à l'émailler de quelques digressions qui élargissent considérablement le cadre géographique, en nous transportant à Constantinople, à Otrante, en Espagne ou à Milan¹³.

LES ANGEVINS, LES BRETONS, LES POITEVINS, ACTEURS DE LEUR HISTOIRE ?

Nos trois chroniqueurs mettent-ils en évidence une identité régionale ? Je voudrais maintenant essayer de répondre à cette question en examinant comment, en dehors des personnalités – les familles princières, les grandes familles nobiliaires ou les dignitaires ecclésiastiques – les habitants des trois provinces concernées apparaissent dans leurs récits.

Jean de Bourdigné

De loyaux sujets du roi de France

Envisageons tout d'abord le texte de Bourdigné.

Première caractéristique, les Angevins sont présentés comme des loyaux sujets du roi de France. En 1465, lorsque Louis XI est confronté à la révolte des princes féodaux connue sous le nom de guerre du Bien public, les habitants d'Angers veulent empêcher trois des principaux seigneurs révoltés, le frère du roi, Charles de France (1446-1472), le duc de Bretagne François II,

11. Par exemple, développement généalogique sur la famille La Trémoille (BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1557, f. 156 v°-157).

12. Par exemple, Jacques du Fou, sénéchal du Poitou, reçoit le Roussillon au nom de Louis XI (*idem*, f. 159); en 1479, le maire de Poitiers est envoyé comme ambassadeur en Angleterre (*idem*, f. 162).

13. Ces mêmes digressions apparaissent chez Bouchart, qui semble ici avoir servi de source à Jean Bouchet.

et le duc de Lorraine, Jean de Calabre, fils du roi René, de franchir la Loire à Bouchemaine pour rejoindre les troupes du comte de Charolais, futur Charles le Téméraire. Mais le roi René les dissuade d'aller combattre les ennemis du roi de France : en raison de leur trop petit nombre, il estime en effet qu'ils courent à une mort certaine. Avertis de ces événements, le roi Louis XI va garder une rancune tenace à l'égard de son oncle, considéré comme un traître, et inversement «en estim[er] toute sa vie mieulx les habitans d'Angiers»¹⁴.

Bourdigné insiste sur les efforts faits par Louis XI pour s'attirer les bonnes grâces et la loyauté des habitants d'Angers : en 1474, toujours méfiant à l'égard du roi René, qu'il soupçonne être un allié du duc de Bretagne, le roi de France décide de passer quelques jours à Angers, «festoyant les habitans», «allant disner et soupper a leurs maisons» dans le but de gagner leur cœur¹⁵. Quelques mois plus tard, quand il décide de s'emparer de l'Anjou, contraignant le roi René à s'exiler sur ses terres provençales, il prie «tres affectueusement les habitans de demourer tousjours loyaulx vers luy» et promet de leur donner plusieurs privilèges¹⁶. Enfin, dans le bref portrait qu'il dresse de Louis XI à l'occasion de sa mort, Bourdigné rappelle comme un fait très important l'attribution par ce souverain d'une chartre de commune à la ville d'Angers¹⁷.

La politique du roi à l'égard des bourgeois d'Angers n'est pas propre à cette ville. On sait, en effet, que Louis XI s'est appuyé sur le réseau des bonnes villes du royaume pour contrecarrer le pouvoir des princes féodaux souvent turbulents et a cherché à s'attirer les bonnes grâces et la loyauté des élites urbaines, notamment par l'attribution de privilèges assurant une certaine autonomie communale et des exemptions fiscales.

Bonne amour et véhémence affection envers leur duc

Etre des loyaux sujets du roi de France n'empêche pas les Angevins d'entretenir un véritable rapport d'amour avec leur seigneur naturel, le roi René. Quand ce dernier, chassé par Louis XI, est contraint de gagner la Provence en 1474, Bourdigné évoque longuement leur désarroi :

Ou est la main qui pourroit satisfaire a descriptre les plainctes, regretz et doleances des povres Angevins eulx [se] voyans privés d'ung si

14. BOURDIGNÉ, *op. cit.*, f. 164 v°.

15. *Idem*, f. 168.

16. *Idem*, f. 168.

17. *Idem*, f. 174 v°.

*curieux et vigilant tuteur, protecteur du pays, conservateur de l'église, entretien des nobles deffendeur du commun, amoureux de paix et concorde, substantateur des povres, des dames et damoyelles honnorable directeur et support, administrateur incorruptible de justice et en general de tout son populaire tres bening et miséricordieux pere*¹⁸.

Les Angevins manifestent « grant regret et tristesse » de le voir s'éloigner. Angers, « source et fontaine de tout plaisir et lyesse » pendant que le roi René y résidait, se trouve la ville la « plus estonnée » qui soit après son départ. Pour preuve de la « bonne amour et vehemente affection » des Angevins envers leur duc, Bourdigné déclare « qu'il n'y a bonnes maisons en Angiers (si ce n'est de nouvelles basties) esquelles l'on ne voye le blason de ses armes ou quelques mots de ses divises ». En conclusion, « oncques prince n'ayma tant subgetz qu'il ayroit les siens, et ne fut pareillement mieulx ayme et bien voulu qu'il estoit d'eulx »¹⁹.

Quand, à la mort du roi René, le duché d'Anjou revient à la couronne de France, Bourdigné s'en étonne et semble le regretter. Il déclare ne savoir pour quelle raison Louis XI s'empara de ce territoire, « veu que madame Yolland' fille du deffunct roy Sicillien avoit des enfans ». Puis il ajoute la raison alléguée par Louis XI : en tant qu'apanage royal, le duché doit revenir au roi de France en cas d'extinction de la lignée masculine qui le gouverne²⁰. C'est une adaptation régionale du principe de la loi salique qui s'applique à la succession au trône de France.

Alain Bouchart

Alain Bouchart ne met pratiquement jamais en scène les Bretons de manière collective. Quand il parle d'eux, c'est presque toujours dans le cadre d'une histoire militaire ou diplomatique.

L'armée des Bretons, souvent associée au duc, est évoquée à quatorze reprises, et les ambassadeurs bretons à cinq reprises²¹. Ce constat n'est pas

18. *Idem*, f. 168 v°.

19. *Idem*, f. 169.

20. *Idem*, f. 174.

21. Par exemple : « monstres de gens de guerre bretons » (BOUCHART, *op. cit.*, p. 392), « puissantes armées de Bretagne » (*idem*, p. 393), « l'armée de Bretagne » (*idem*, p. 393), « le duc

le simple reflet d'une histoire essentiellement consacrée au récit des guerres et des actions diplomatiques. Bourdigné, qui manifeste les mêmes centres d'intérêt, évoque pourtant les Angevins comme des acteurs à part entière. Dans le récit de Bouchart, les Bretons sont soit des soldats, soit des ambassadeurs, c'est-à-dire non pas des acteurs, mais des instruments indispensables au service d'un duc et d'un territoire présenté comme un État, et non comme une simple province. À deux reprises, cependant, Bouchart évoque une collectivité bretonne qui échappe au strict cadre militaire et diplomatique. En 1469, la mort de la duchesse Marguerite de Bretagne, première épouse de François II, provoque de grandes «douleurs, pleurs, cris et plaintes» dans toute la Bretagne²². Cette remarque constitue pour la période étudiée l'unique témoignage apportée par Alain Bouchart d'un attachement des Bretons à un membre de la dynastie ducale. Le duc lui-même n'est jamais présenté par son chroniqueur comme aimé de ses sujets.

Si l'amour ou l'attachement des Bretons envers leur duc fait l'objet d'un silence notable, il n'en est pas de même de la haine du roi Louis XI à l'égard des Bretons, sujet du deuxième passage où ils apparaissent comme une collectivité : en 1480, le roi de France, avait «le pays de Bretagne en si grande hayne qu'il deffendit a tous ceulx du pays d'Anjou et Poitou de porter ne vendre vin aux Bretons sur paine de la hart»²³.

Dans son récit des années 1461-1483, Bouchart donne des Bretons une image très effacée, celle de simples instruments au service du duché. Ce qui intéresse le chroniqueur, c'est l'État breton, non le peuple breton.

Jean Bouchet

Chez Jean Bouchet, les Poitevins, au sens d'habitants du Poitou, n'apparaissent jamais dans le chapitre consacré au règne de Louis XI. Cette constatation est assez stupéfiante quand l'on considère que l'auteur a entrepris de rédiger une histoire de cette province. En revanche, les habitants de la seule ville de Poitiers sont évoqués à diverses reprises.

de Bretagne et toute l'armée des Bretons» (*idem*, p. 394-395), «hacher en pièce le duc et ses Bretons» (*idem*, p. 399), «les ambassadeurs de Bretagne» (*idem*, p. 417), etc.

22. *Idem*, p. 413.

23. *Idem*, p. 443.

En 1469, alors que le duché de Guyenne est remis en apanage au frère du roi, Charles de France, le parlement de Bordeaux, instrument de contrôle du pouvoir royal, est transféré à Poitiers, pour rester sous l’emprise directe du roi. En 1472, à la mort de Charles de France, le parlement revient à Bordeaux. Les Bordelais remboursent alors 5000 livres aux habitants de Poitiers pour couvrir les frais de déménagement. Bouchet renvoie à ce sujet à un document qu’il a vu dans les archives de la ville de Poitiers²⁴ (Fig. 3).

En 1472, Jacques de Beaumont, sénéchal du roi en Poitou, veut contraindre les habitants de Poitiers à répondre à l’arrière-ban pour participer à la guerre contre le duc de Bretagne. Le maire et plusieurs échevins de la

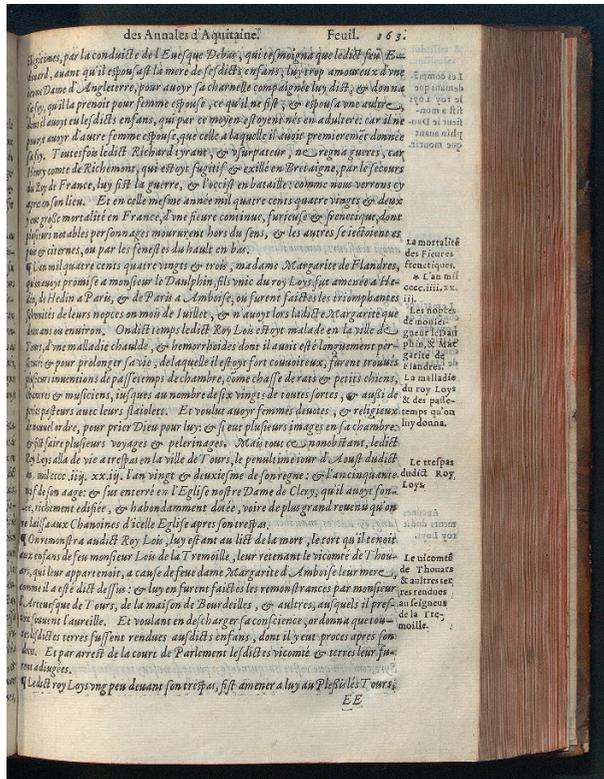


Fig. 3.

24. BOUCHET, *op. cit.*, f. 156-156 v°.

commune se rendent alors auprès du roi pour contester cette convocation, en arguant des privilèges accordés qui ne leur imposaient que la garde de la ville. Louis XI, soucieux de se ménager cette bonne ville, confirme et amplifie ces privilèges. Jean Bouchet en donne un résumé assez détaillé et renvoie une nouvelle fois ceux qui souhaiteraient prendre connaissance du texte complet aux archives de la ville. Il fournit en conclusion les raisons qui ont motivé le roi : « Les habitans dudit Poitiers avoyent, et ont tousjours tenu, le departy du Roy, voire contre les nobles de Poictou »²⁵.

À la lecture de ces deux épisodes, la ville de Poitiers n'apparaît pas comme un acteur significatif du règne de Louis XI dans le récit de Jean Bouchet. Le rappel du remboursement par les Bordelais aux habitants de Poitiers des frais de déménagement du parlement est très anecdotique.

Le long développement sur le privilège accordé aux habitants de Poitiers de ne pas répondre aux convocations de l'arrière-ban a nettement plus d'importance. L'objectif de l'auteur n'est pas d'évoquer la fidélité des Poitevins à l'égard de leur souverain, mais de préserver la mémoire d'un privilège précieux en l'incluant dans un récit destiné à traverser les siècles.

Jean de Bourdigné nous parle longuement de la loyauté des Angevins à l'égard du roi de France et de leur amour pour leur seigneur le roi René. Alain Bouchart met en scène des Bretons au service de leur duc et de leur duché dans le cadre d'une politique d'État à État. Jean Bouchet de son côté n'est pas en mesure de nous présenter une communauté de destin qui intéresserait l'ensemble de la province de Poitou. Son récit semble butter contre les murailles de la commune de Poitiers, comme si elles constituaient un rempart infranchissable pour se rendre à Niort, à Saint-Maixent ou à Fontenay-le-Comte, pour citer quelques-unes des principales villes du Poitou.

L'AMOUR DE LA PATRIE

L'histoire provinciale est souvent motivée par un fort attachement de l'auteur au pays dont il retrace la chronique, lequel peut se traduire par des propos élogieux.

25. *Idem*, f. 158 v°.

Tel est le cas de Bourdigné. À trois reprises, dans les pages consacrées au règne de Louis XI, il exalte sa province natale. Bertrand de Beauvau, seigneur de Pressigny (1382-1474), fait-il don de dix volumes manuscrits aux Augustins d'Angers ? « Ceulx qui les ont veuz » les tiennent pour « les plus beaulx du royaulme de France en quelque eglise que ce soit »²⁶. Jean Bourré (1424-1506) fait-il « ediffier au pays d'Anjou une tres belle et forte place appellee de son nom le Plesseys Bourre » ? Celle-ci est considérée « ung des chasteaulx de France pour ce qu'il contient plus ayse et mieulx basty »²⁷. Et quand des seigneurs anglais partisans du roi Henri VI et de son épouse Marguerite d'Anjou trouvent refuge en Anjou, ils sont tellement choyés par les Angevins et rassasiés de « bons vins [et] delicates viandes [...] qu'il leur sembloit qu'il n'estoit pays au monde pareil d'Anjou »²⁸. Bref, c'est en Anjou que l'on trouve les plus beaux manuscrits, les plus beaux châteaux, les meilleurs vins.

Ni Alain Bouchart, ni Jean Bouchet ne formulent de tels éloges dithyrambiques de leur province respective. Le premier témoigne, cependant, de son attachement à sa province natale d'une manière beaucoup plus sobre : à deux reprises, il rend grâce à Dieu d'avoir préservé la Bretagne de la famine consécutive à l'hiver très rigoureux que connut la France en 1480-1481²⁹ (Fig. 4).

CONCLUSION

Les trois chroniques rédigées sensiblement à la même époque présentent trois conceptions de l'histoire provinciale.

Les *Grandes chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, organisées autour de la dynastie ducale, proposent non pas l'histoire d'une province du royaume, mais d'un quasi état souverain, disposant d'une administration, d'une armée, d'une diplomatie. Leur modèle sont les *Grandes chroniques de France*, avec lequel l'ouvrage entend faire jeu égal, et y parvient souvent.

26. *Idem*, f. 165 v°.

27. *Idem*, f. 168.

28. F. 166.

29. P. 445 et 449.



Fig. 4.

Les *Annales et cronicques d'Anjou* de Jean de Bourdigné relèvent de deux genres : la chronique dynastique – la maison d'Anjou et son représentant le plus illustre, le bon roi René, y font l'objet de jugements tous plus élogieux les uns que les autres – mais également la chronique provinciale – l'Anjou des châteaux, des monastères et des vins y est mise en scène avec un amour de la « petite patrie » digne des historiens locaux du XIX^e siècle.

Les *Annales d'Aquitaine* enfin, en dépit de leur titre, ne relèvent pas véritablement du genre de la chronique provinciale. La part consacrée au Poitou y est à la fois trop succincte et surtout trop décousue. Le plus souvent le cadre ambitieux affiché par le titre, celui de l'Aquitaine, se réduit au promontoire de Poitiers, entre Boivre et Clain. Il a sans nul doute manqué à Jean Bouchet de disposer d'une dynastie comtale pour incarner une province³⁰.

30. Une autre raison permet d'expliquer la nature des *Annales d'Aquitaine*. Dans un autre de ses ouvrages, les *Généalogies et épitaphes des roys de France* (Paris, 1545, f. 16), Jean Bouchet nous apprend qu'il avait entrepris de rédiger une vaste histoire des rois de France. Alors qu'il en avait écrit plus de la moitié, la publication en 1514 de la traduction en langue française de la

Alain Bouchart, Jean de Bourdigné et Jean Bouchet ont donc tous trois, à des degrés différents, été des pionniers de l'histoire provinciale française. Leurs chroniques sont encore très marquées soit par le modèle des *Grandes chroniques de France*, soit par celui des histoires dynastiques. Néanmoins, en affichant la légitimité d'une histoire provinciale indépendante de l'histoire du royaume dans son ensemble, ils fondent au début de l'époque moderne une tradition qui va se poursuivre et s'illustrer au XVIII^e siècle avec les grandes entreprises éditoriales et scientifiques des bénédictins de Saint-Maur, et trouver son plein développement au XIX^e siècle avec l'essor des sociétés savantes et des histoires de petites patries.

Chronique latine de Robert Gaguin consacrée au même sujet le conduit à s'orienter vers un projet nouveau, l'histoire de l'Aquitaine, mais en y insérant massivement tout le fruit de son travail consacré à l'histoire du royaume.